

COURRIEL

Saguenay, le 15 juin 2026

N/Réf. : AI-10981-26

OBJET : Réponse à votre demande d'accès à des documents en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès du 22 mai dernier visant à obtenir :

- 1. Le nombre de patientes en attente d'une consultation en gynécologie et/ou obstétrique spécialisée;**
- 2. Le délai moyen et le délai médian d'attente pour obtenir :**
 - une première consultation en gynécologie;
 - un suivi obstétrical;
 - une consultation jugée non urgente;
 - une consultation jugée prioritaire ou semi-prioritaire;

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint, en **annexes 1 et 2**, les informations demandées.

- 3. Le nombre de gynécologues-obstétriciens actuellement en exercice dans le réseau du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, incluant :**
 - le nombre de postes autorisés;
 - le nombre de postes comblés;
 - le nombre de postes vacants, s'il y a lieu;

En réponse à votre demande, les informations demandées sont dans le tableau ci-dessous.

Le nombre de postes autorisés	20	
-------------------------------	----	--

Le nombres de postes comblés	19	Dont 2 arriveront seulement à l'automne 2026
Le nombre de postes vacants	1	

4. Tout document, rapport, tableau de bord ou portrait interne portant sur :

- les délais d'accès en gynécologie ou obstétrique;
- les enjeux de main-d'œuvre médicale;
- la pénurie de spécialistes;
- les listes d'attente;
- les ruptures ou limitations de services en obstétrique/gynécologie.

Délais d'accès en gynécologie ou obstétrique	Nous ne détenons pas cette information.
Enjeux de main-d'œuvre médicale	Nous ne détenons pas de rapport, de tableau de bord ou de portrait interne.
Pénurie de spécialistes	Nous n'avons aucune donnée à ce sujet.
Listes d'attente	Référez-vous à l' annexe 3 ci-jointe.
Ruptures ou limitation de services en obstétrique/gynécologie	Toutes les informations demandées sont réunies dans l' annexe 4 ci-jointe.

Aussi nous détenons des informations supplémentaires concernant le nombre d'heures fermé dans les unités de maternité et d'obstétrique.

Années financières	Unités de maternité et d'obstétrique	Nbre d'heures fermé
Avril 2024-Mars 2025	Hôpital de Dolbeau	64
Avril 2024-Mars 2025	Hôpital de Roberval	530
Avril 2024-Mars 2025	Hôpital d'Alma	N/A
Avril 2024-Mars 2025	Hôpital de Chicoutimi	N/A
Avril 2025-Mars 2026	Hôpital de Dolbeau	463
Avril 2025-Mars 2026	Hôpital de Roberval	1257
Avril 2025-Mars 2026	Hôpital d'Alma	264
Avril 2025-Mars 2026	Hôpital de Chicoutimi	N/A

5. Toute statistique disponible concernant l'évolution du nombre de gynécologues-obstétriciens dans la région depuis 2020.

	Postes au PEM	Compté	
2020	19	21	
2021	20	20	Dont 1 était compté, mais arrivait en 2022.
2022	20	20	
2023	20	20	
2024	20	19	Dont 1 était

			compté, mais arrivait en 2025.
2025	20	19	Dont 2 était comptés, mais arriveront en 2026.
2026	20	19	Dont 2 arriveront seulement à l'automne.

Pour toute données que nous ne détenons pas, nous vous référons à l'article 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*¹, lequel prévoit que l'accès vise seulement les documents qui sont détenus par l'organisme.

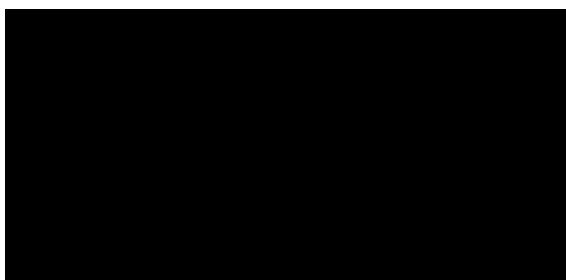
1. La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

N'hésitez pas à communiquer avec le soussigné pour toute question en lien avec le présent document.

Si notre réponse ne vous satisfait pas, il vous est possible de faire une demande de révision de notre décision. Nous joignons à cet effet un avis détaillant vos recours devant la Commission d'accès à l'information du Québec.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.



Jonathan Desgagné
Chef de service des affaires juridiques

JD/ko

p. j. (5)

¹ RLRQ, c. A-2.1